

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 26 mai 2021 à 18 h, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**Étaient Présents** : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, GERMAIN, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, POIREL, TRILLAUD (arrivée à 18h15), BELLOCQ, MIEYAA, BOURDET, FOUQUET, MOLINA, BONNET

**Absent(s) ayant donné procuration** :

- Madame MAZILIÉ a donné pouvoir à Monsieur MIEYAA
- Madame GARCIA a donné pouvoir à Madame MOLINA
- Madame BENETEAU a donné pouvoir à Monsieur BOURDET

**Secrétaire de séance : Isabelle POIREL**

\*\*\*\*\*

### **Rapport sur le suivi des recommandations contenues dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté en juillet 2020**

Aucune question ou remarque n'est formulée.

#### **1- Attribution des deux marchés annuels relatifs à l'aménagement de trottoirs et chaussées sur la commune**

Adopté à l'unanimité.

#### **2- Subventions aux associations pour l'année 2021**

Madame Florence THIEUX rappelle que les propositions de subventions font suite aux avis des différentes commissions municipales. Elle souligne que le montant total de ces subventions s'élève à 256 920€ et que certaines associations n'ont pas sollicité cette année de subvention de fonctionnement compte tenu du contexte actuel très particulier lié au Covid-19.

Monsieur le Maire remercie ces associations de leur transparence et les assure du soutien de la commune s'il s'avère en fin d'année que leur trésorerie est insuffisante.

Monsieur BOURDET indique que lui-même et son groupe voteront pour les montants proposés. Il se félicite de la bonne santé financière des associations; il dit aussi apprécier l'honnêteté des dirigeants dont certains ne sollicitent pas de subventions ou d'autres qui projettent de rembourser les cotisations aux adhérents ou qui feront une avance sur les prochaines cotisations. Pour autant, il relève dans certains dossiers de demandes de subventions de l'inquiétude de plusieurs dirigeants pour la reprise en septembre. Enfin, il note des différences très importantes dans la constitution des dossiers de demandes de subvention : il pense que la commune devrait accompagner certains dirigeants pour mieux appréhender ces dossiers.

Monsieur BOURDET aborde ensuite deux demandes particulières de subventions : d'abord celle du club de judo à qui la commune accorde la traditionnelle subvention annuelle mais refuse sa demande de subvention exceptionnelle ; il estime qu'il faudra suivre attentivement la situation financière de ce club si les autres subventions de tiers ne sont pas accordées. Ensuite, monsieur BOURDET souhaite évoquer la situation du club de football à qui la commune demande des compléments d'informations avant d'attribuer son solde de subvention. Il estime que cette association a besoin d'aide et pas de

sanction et propose que la commune ou l'OMS organise une table ronde avec ce club mais aussi d'autres dirigeants associatifs pour les accompagner et les former.

Monsieur le Maire se félicite lui aussi de la bonne santé financière des associations mais aussi de la qualité du partenariat entre le tissu associatif lonsois et la commune. Il indique que ses différents adjoints concernés ont pris contact avec certains responsables associatifs pour échanger sur leurs dossiers, leurs difficultés et leurs interrogations.

Concernant le judo, monsieur le Maire confirme que la commune soutiendra évidemment le club si besoin en cours d'année. Concernant le club de football, il précise que l'adjoint au sport a rencontré ces dernières semaines à plusieurs reprises les dirigeants afin de les alerter, les aider dans la constitution du dossier mais aussi dans la recherche de financements. Il estime que le mécanisme de l'acompte aidera à la prise de conscience par les dirigeants des difficultés du moment et de la nécessité de prendre des mesures correctives. Il rappelle que le précédent adjoint au sport avait aussi dû intervenir. Il se dit très attaché à ce club qu'il suit depuis de très nombreuses années et il tient à remercier monsieur VILLEDIEU pour son implication.

En conclusion, monsieur le Maire tient à affirmer son très fort attachement à la liberté de gestion des associations.

Madame BIASON, présidente de l'OMS, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

### **3- Subvention exceptionnelle d'équipement à l'OMS pour l'aide à l'acquisition d'un minibus**

Monsieur le Maire précise que ce véhicule se substituera au véhicule publicitaire actuel et qu'il permettra ainsi de pérenniser un service très apprécié des associations sportives.

Madame BIASON, présidente de l'OMS, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

### **4- Subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 50 000€ pour l'aide à la construction d'un stand de tir par le club de tir de Lons**

Monsieur le Maire précise que cette subvention se substitue à la subvention de fonctionnement qui aurait dû être versée au club ces 6 prochaines années. Il indique avoir tout récemment visité ce bâtiment et qu'il constituera assurément un équipement de grande qualité. Il annonce d'ailleurs que l'équipe de France envisage de l'utiliser dans le cadre de sa préparation aux Jeux Olympiques 2024.

Monsieur BOURDET demande si ce stand de tir sera homologué par le ministère de l'Intérieur et si les différentes forces de police, nationale ou communale, pourront s'y entraîner.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur BOURDET demande si la police municipale de Lons ira s'y entraîner.

Monsieur le Maire rappelle que la police municipale de Lons n'est pas armée.

Monsieur BOURDET note que le total des subventions obtenues par le club pour cette opération correspond à 72 % du coût d'investissement.

Monsieur le Maire s'en félicite et salue la force de conviction et la ténacité de son président ; il considère que ce large plan de financement (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération) confirme l'intérêt de ce projet.

Monsieur BOURDET évoque l'existence d'un autre stand de tir récent, au Nord de Pau.

Monsieur le Maire confirme et précise qu'il s'agit d'un stand de tir implanté à Serres-Castet mais qui est réservé à des usages et des utilisateurs très spécialisés.

Adopté à l'unanimité.

#### **5- Subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 1 250€ pour l'aide à l'acquisition d'un barnum par l'AMAP du Perlic**

Madame MOLINA indique que cette subvention est indispensable et invite les élus et le public à se rendre sur les lieux de distribution pour observer les conditions de fonctionnement.

Monsieur le Maire répond que c'est précisément parce qu'il connaît les conditions de fonctionnement de ce lieu qu'il défend cette demande de subvention. Il rappelle aussi que la commune met actuellement à disposition de cette association des moyens pour fonctionner.

Adopté à l'unanimité.

#### **6- Remise gracieuse sur les loyers professionnels du Triple A pour les mois de janvier à juin 2021**

Adopté à l'unanimité.

#### **7- Décision modificative n°1 au budget général 2021**

Adopté à l'unanimité.

#### **8- Attribution de bourses de 90€ aux 27 lonsois participant aux 4 ateliers-jeunes de l'été 2021**

Adopté à l'unanimité.

#### **9- ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour le fonctionnement du marché de détail de Lons**

Adopté à l'unanimité.

#### **10- Signature avec le Collège du Bois d'Amour d'une convention relative à ses voyages scolaires**

Adopté à l'unanimité.

#### **11- Convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour une étude technique préalable à la fabrication d'escaliers entre le chemin du Lanot et la sente de la Pépinière**

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour faire un point d'étape sur les travaux et réflexions pour les 16 000 m<sup>2</sup> terrains de la propriété Boscq que la commune a acheté en novembre 2020. Concernant l'ancienne pépinière, il rappelle l'important travail de sécurisation et de nettoyage qui a été réalisé par les services techniques ; il évoque ensuite les cheminements aménagés aux abords de l'ancienne pépinière afin que ce site devienne progressivement un carrefour important du réseau « Par-ci, Par-Lons » de liaisons douces. Il liste un certain nombre de pistes possibles d'aménagement de l'ancienne pépinière qui pourrait être ouverte au public en 2022 tout en indiquant que ce projet sera en phase avec le plan biodiversité de la communauté d'agglomération. Concernant la partie bâtie de ce site, il évoque les récents contacts exploratoires avec les partenaires spécialisés dans le patrimoine ancien afin d'envisager un projet de rénovation-valorisation des éléments de petit patrimoine que sont le séchoir, la grange et la ferme. Enfin il évoque l'idée d'aménager l'an prochain le grand garage extérieur à l'entrée du site pour y accueillir les groupes d'enfants, qui viendront découvrir le site.

Adopté à l'unanimité.

## **12- Partenariat avec la Chambre d'agriculture à l'occasion du marché des producteurs de pays 2021**

Monsieur le Maire se félicite de pouvoir organiser cette manifestation qui sera la première à Lons depuis mars 2020. Il précise qu'environ 500 personnes pourront en profiter.

Madame MOLINA salue cette initiative mais regrette qu'il n'y ait pas à Lons de marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire indique que le marché de Lons pâtit avant tout de son jour. Il ajoute que malgré les gestes en direction des commerçants ambulants (par exemple le non paiement du droit d'occupation du domaine public les trois premiers mercredis), le marché ne parvient pas en effet à éclore. Pour autant, il se dit réticent à programmer un autre jour le marché de Lons car il existe déjà d'autres marchés dans des communes voisines. Outre le risque de concurrence entre marchés et communes, il doute que le public et les commerçants répondent présents. Fondamentalement, il ne voit d'ailleurs pas un problème à ce que les lonsois continuent de fréquenter ces marchés extérieurs tous comme les non lonsois fréquentent aujourd'hui les AMAP lonsoises ou les commerces lonsois.

Monsieur BOURDET pense qu'un marché à Lons un autre jour ne serait pas concurrentiel mais complémentaire.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOURDET quelle serait sa proposition de jour.

Monsieur BOURDET propose un marché plutôt en fin de journée et demande d'interroger les producteurs.

Monsieur le Maire se dit sceptique sur cette proposition et note que les producteurs locaux avec qui il a échangé n'y étaient pas favorables.

Adopté à l'unanimité.

## **13- Convention de partenariat avec l'Association de défense animale pyrénéenne (ADAP) et l'Arche de Néo pour la gestion des chats errants sur la commune dans le cadre de la campagne de stérilisation 2020-2021**

Monsieur le Maire indique que 29 chats ont pu être pris en charge l'an dernier et ce début d'année.

Adopté à l'unanimité.

## **14- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2022**

Monsieur le Maire propose un gel des tarifs de cette taxe au regard de la crise sanitaire actuelle.

Adopté à l'unanimité.

## **15- Acquisition d'une parcelle dans le cadre de la préservation des berges du Gave de Pau**

Adopté à l'unanimité.

## **16- Rectification d'une délibération de cession**

Adopté à l'unanimité.

**17- Avenant à un marché d'assurance de la ville et du CCAS de Lons.**

Adopté à l'unanimité.

**18- Convention instituant une servitude de passage avec ENEDIS sur la parcelle AI n°877**

Adopté à l'unanimité.

**19- Convention instituant une servitude de passage avec ENEDIS sur la parcelle communale AI n°1032**

Adopté à l'unanimité.

**20- Contention de groupement de commande relative au contrôle et à l'entretien des bouches et poteaux incendie de la commune**

Adopté à l'unanimité.

**21- Dénomination des voies du lotissement « ZAE LONSTECHNORD »**

Monsieur le Maire souligne que la commercialisation des lots de cette zone a très bien débuté et que deux beaux projets architecturaux en façade sur le boulevard de l'hippodrome ont été déposés.

Adopté à l'unanimité.

**22- Changement de dénomination du rond-point des Sports par le rond-point « Santoña »**

Monsieur le Maire se dit très satisfait de l'aménagement de ce rond-point. Il indique qu'une plaque commémorative sera apposée également dans quelques jours en l'honneur du jumelage de la commune de Lons avec la commune de Santoña. Il rajoute que des panneaux signalant ce jumelage ont aussi récemment été placés aux entrées de la ville.

Madame SIMON remercie Monsieur le Maire des actions menées en faveur du jumelage.

Adopté à l'unanimité.

**23- Règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Centre Maurice Baudrit »**

Monsieur le Maire précise que la modification de ce règlement porte notamment sur les modalités d'inscription et la capacité d'accueil de la structure qui pourra désormais accueillir désormais dix enfants supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

**24- Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Adopté à l'unanimité.

**25- Droit à la formation des élus**

Adopté à l'unanimité.

**26- Création d'un emploi non permanent à temps complet de conseiller numérique dans le cadre d'un contrat de projet financé à hauteur de 50 000 euros pendant deux ans par la Banque des Territoires**

Monsieur le Maire précise que ce conseiller numérique devrait entrer en fonction en septembre et qu'il aura trois missions essentielles : l'aide aux procédures administratives en ligne, des formations aux nouveaux outils numériques, la sensibilisation au bon usage du numérique pour les jeunes publics scolarisés.

Adopté à l'unanimité.

**27- Détermination des taux d'avancement de grade pour l'année 2021**

Adopté à l'unanimité.

**28- Créations d'emplois par des avancements de grade**

Adopté à l'unanimité.

**29- Emplois liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les 3 accueils de loisirs sans hébergement de la commune**

Adopté à l'unanimité.

**30- Modification de la nomenclature des emplois par la création d'emplois**

Adopté à l'unanimité.

**31 – modification de la nomenclature des emplois par la suppression d'emplois**

Adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare à 19 h 15 la séance levée.**

\*\*\*\*